



La Lettre

Kiné mail



SYNDICAT FFMKR 13

N° 08 – Mai 2009

UNCAM : les drôles de méthodes

Vers une meilleure répartition des kinés : négociations ?.

L'assurance-maladie aurait démarré des négociations avec les syndicats de masseurs-kinésithérapeutes libéraux d'après le quotidien Les Echos. « *Nous cherchons à améliorer la répartition des professionnels sur le territoire* », explique Frédéric Van Roekeghem. La densité de kinés par habitant varie de « *un à quatre ou cinq* » selon les zones, souligne Jean-Marc Aubert, directeur délégué de l'assurance-maladie. Certaines régions, comme Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou le littoral sud-ouest, sont très bien pourvues. D'autres, comme la Basse-Normandie ou le Centre, beaucoup moins. L'assurance-maladie espère signer un accord sur le modèle de celui pour les infirmières. Celui-ci comprend des incitations pour les zones de pénurie et des mesures pour limiter la liberté d'installation dans les zones bien dotées. « ***Nous demandons d'abord une vraie politique incitative pour les zones mal pourvues*** », explique Alain Bergeau, président de la FFMKR, premier syndicat de kinés pas du tout favorable au conventionnement sélectif.

Les méthodes de l'UNCAM font fi de la loi

La loi républicaine prévoit pour contrebalancer les lenteurs de l'administration et éviter ainsi tout blocage d'activité que le **silence gardé par l'Administration vaut droit**. Mais l'UNCAM, peut soucieuse apparemment du respect du droit et de la Constitution, s'arrogerait le pouvoir d'inverser les règles qui disposent que le silence gardé par les caisses au-delà de 15 jours vaille accord tacite (nombreuse jurisprudences des TASS à cet égard !). Ainsi la FFMKR, qui s'est procurée un document de l'URCAM Ile-de-France, constate que tout est bien ficelé puisque le document précise « *qu'au delà d'un certain nombre d'actes et en cas de poursuite de prise en charge, un accord explicite du service médical devra être demandé. Cet accord sera demandé par le MEDECIN prescripteur et, la non réponse de la caisse dans un délai de 15 jours vaudra refus.* » On parle ici d'un formidable retour en arrière hors la loi. **INACCEPTABLE.**

Quels référentiels de rééducation attend l'UNCAM de la HAS ?

Si l'on en croit la CSPR près l'URCAM d'Ile de France tenue le 29 avril, dans un premier temps ces référentiels concerneraient :

- **cinq situations de rééducations post-opératoires** : ligamentoplastie du croisé antérieur du genou, canal carpien, prothèse totale de hanche, prothèse totale du genou, chirurgie réparatrice de la rupture de la coiffe des rotateurs de l'épaule.
- **une situation de rééducation post-traumatique** : entorse cheville / pied.

SYNDICAT FFMKR 13 : N'OUBLIEZ PAS D'ADHÉRER POUR 2009

COTISATION EN 10 MENSUALITES, DEDUCTIBLE DES IMPÔTS.

Nous sommes déjà en Mai, il est grand temps d'adresser votre cotisation au Trésorier : 04.42.03.89.03

**SYNDICAT DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES
REEDUCATEURS DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Affilié à la Fédération Française des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs

www.ffmkr13.fr

